

# ROMS EN FRANCE : LES FACTEURS D'UNE EXCLUSION



Crédit photo : Lucas Roxo

**RAPHAËLLE CORBEIL**  
Programme de maîtrise en sociologie

**Les préjugés entourant la population rom alimentent régulièrement l'espace politico-médiatique français : délinquants, voleurs, mendiants agressifs et malpropres, les Roms arriveraient au pays par vagues massives chaque année pour profiter du système de sécurité sociale. Ces étiquettes qui collent à la peau des Roms servent souvent de justification aux politiques sévères. Retour sur la construction des stéréotypes sur les Roms et sur leurs relations avec les discriminations bien réelles que ceux-ci subissent.**

# LA PRÉSENCE DE COMMUNAUTÉS ROMS EN FRANCE SUSCITE DES DÉBATS VIRULENTS QUI ALIMENTENT RÉGULIÈREMENT LA SCÈNE POLITIQUE ET MÉDIATIQUE.

« Roms », « Tsiganes », « gitans », « manouches », des appellations multiples désignent ce peuple hétérogène encore largement méconnu. Aux origines incertaines, les premières familles tsiganes seraient arrivées en Europe orientale au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle. Pendant des générations, leurs membres constituent une sous-classe de la société européenne, victimes de multiples violences qui culminent avec le projet d'extermination nazi. Les Roms sont aujourd'hui au nombre de 10 à 12 millions en Europe, composant la plus grande minorité du continent, mais aussi la plus rejetée et la plus marginalisée. S'ils sont Européens d'un point de vue juridique, ils vivent toutefois en marge de la société européenne, suscitant l'incompréhension et la méfiance des populations et des autorités locales<sup>1</sup>. Selon un sondage réalisé par la Commission européenne, 88 % des Européens n'ont aucun ami ni aucune relation rom, et considèrent qu'être Rom représente plutôt un inconvénient<sup>2</sup>.

La présence de communautés roms en France suscite des débats virulents qui alimentent régulièrement la scène politique et médiatique. Il s'agit pour la plupart de Roumains et de Bulgares et, dans une moindre mesure, de migrants provenant des divers pays des Balkans. Ils sont majoritairement arrivés à la fin du <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle à la faveur de la chute des régimes communistes — les Roms de Roumanie et de Bulgarie fuyant diverses persécutions et discriminations, ceux de l'ex-Yougoslavie évitant les guerres et les nettoyages ethniques. La communauté est aujourd'hui évaluée à 17 000 personnes (sur 65 millions de Français), un nombre assez limité et qui est resté stable au cours des dix dernières années.

Depuis la formation de l'Union européenne, la France a mis en place de multiples législations afin de réguler cette population. Une étude de terrain sur les Roms en région parisienne, menée par la sociologue Alexandra Nacu<sup>3</sup>, ainsi que de nombreux rapports d'experts de divers organismes publics et d'organisations non gouvernementales soutiennent que ces mesures ont aggravé les conditions de vie des Roms, tout en nourrissant les préjugés à leur endroit. À ce sujet, des analyses issues de la sociologie de l'ethnicité et du racisme soulignent les relations de va-et-vient entre l'altérisation d'un groupe et l'exclusion sociale qui en découle. Un portrait

des droits sociaux conférés aux Roms s'avère nécessaire pour saisir l'ampleur de cette exclusion.

## Des droits sociaux limités

Suivant les principes de l'Union européenne, en France, tout étranger ayant la nationalité de l'un des pays membres est défini comme « ressortissant communautaire » et devrait bénéficier de l'égalité des droits en matière de protection sociale. Le chercheur Antoine Math souligne qu'au début des années 2000, des instructions officielles allaient en faveur de l'attribution de la couverture maladie universelle et du revenu minimum d'insertion à tout ressortissant communautaire, sans qu'il ait à présenter un titre de séjour. Cependant, l'entrée dans l'Union de huit pays d'Europe centrale et orientale, la Bulgarie et la Roumanie notamment, a entraîné un durcissement de ces conditions, afin d'éviter des migrations supposément motivées par l'attrait qu'exerce cette protection<sup>4</sup>. Dans ce contexte, l'objectif de l'État français était « d'éviter les migrations sanitaires et de repousser les "pouilleux de l'Est", à commencer par les Roms, figures désormais emblématiques du parasite<sup>5</sup> ». Des rapports du Groupe d'information et de soutien des immigrés démontrent en effet que certains droits sociaux auparavant accordés sans discrimination sont devenus conditionnels à l'obtention de titres de séjour, voire refusés d'emblée.

Sous un régime transitoire qui a pris fin le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les Roms de Roumanie et de Bulgarie avaient, en principe, le droit de résider en France pendant trois mois. Au-delà de cette période, ils devaient se munir d'un titre de séjour et prouver qu'ils ne représentaient pas une « charge déraisonnable » pour le système social français. Cette notion assez large, comme le souligne la sociologue Alexandra Nacu, « rendait les Roms passibles d'une amende et de l'expulsion lors d'un contrôle policier<sup>6</sup> ». De plus, leur droit au travail était limité à des professions qui connaissent une pénurie de main-d'œuvre. En d'autres mots, l'accès au marché de l'emploi leur était pratiquement impossible, les rejetant dans la marginalité<sup>7</sup>. Ces restrictions ont été levées depuis, mais la faible scolarisation de ces Roms, le fait qu'ils aient été exclus du travail pendant des années et leurs conditions de vie continuent de constituer des obstacles majeurs à leur intégration au marché de l'emploi.



## « ROMS » ET « GENS DU VOYAGE »

IL IMPORTE DE DISTINGUER LES ROMS DES GENS DU VOYAGE. LA PLUPART DE CES DERNIERS SONT DE NATIONALITÉ FRANÇAISE ET VIVENT DANS UN HABITAT MOBILE. UN RÈGLEMENT OBLIGE LES COMMUNES À METTRE À LEUR DISPOSITION DES AIRES D'ACCUEIL. LES ROMS FORMENT QUANT À EUX UN GROUPE « ETHNICISÉ », VOIRE « RACISÉ »; ILS NE SONT GÉNÉRALEMENT PLUS NOMADES PAR CHOIX ET N'ONT PAS TOUJOURS D'HABITAT MOBILE; IL S'AGIT PLUTÔT DE MIGRANTS EUROPÉENS À LA RECHERCHE DE MEILLEURES CONDITIONS DE VIE.

Crédit photo : Lucas Roxo

## L'état de santé des personnes habitant ces bidonvilles s'avère préoccupant.

Par ailleurs, comme les Roms migrants ont quitté une situation de grande pauvreté dans leur pays d'origine, ils n'ont pas les moyens financiers de se loger. Les listes d'attente pour un logement social étant très longues, ils s'installent donc sur des terrains abandonnés en périphérie des grandes villes, sans autorisation légale. Leurs habitats de fortune se résument à des caravanes de seconde main ou à des cabanes en matériaux recyclés, perméables au froid et aux intempéries, sans eau courante, ni électricité, ni collecte des ordures. Les campements étant fréquemment démantelés par la police, les habitants doivent se déplacer de site en site, à la recherche d'un nouvel endroit pour repartir à zéro<sup>8</sup>.

L'état de santé des personnes habitant ces bidonvilles s'avère préoccupant. Les familles sont nombreuses; les femmes enceintes et les nourrissons présentent des carences de toutes

sortes. Les risques d'épidémies de rougeole et de tuberculose subsistent. Les Roms pouvant difficilement bénéficier de l'assurance maladie ou de l'aide médicale d'État, leur santé dépend de la générosité d'organisations non gouvernementales comme Médecins du monde. Mais même ce soutien, qui passe notamment par des campagnes de vaccination, risque d'être interrompu à tout moment en raison des déplacements forcés.

La scolarisation des enfants présente aussi des défis. Il va sans dire qu'une grande partie de cette communauté n'a jamais fréquenté l'école et que le taux d'analphabétisme y est élevé. Selon un rapport officiel du gouvernement, sur les 2000 enfants roms en âge d'être éduqués en France, un tiers seulement l'est, et de façon très instable. Cette population étant en situation illégale, les parents craignent souvent que l'inscription des enfants à l'école ne leur attire des ennuis.

### Les Roms, au cœur des débats

En 2010, le gouvernement Sarkozy suscitait la controverse au sein de l'Union européenne en raison de sa campagne de répression de tous les campements irréguliers et de son programme « d'éloignement » des Roms de nationalité étrangère. Durant la campagne électorale de 2012, le candidat François Hollande semblait plus conciliant lorsque questionné

# CES RESTRICTIONS ONT ÉTÉ LEVÉES DEPUIS, MAIS LA FAIBLE SCOLARISATION DE CES ROMS, LE FAIT QU'ILS AIENT ÉTÉ EXCLUS DU TRAVAIL PENDANT DES ANNÉES ET LEURS CONDITIONS DE VIE CONTINUENT DE CONSTITUER DES OBSTACLES MAJEURS À LEUR INTÉGRATION AU MARCHÉ DE L'EMPLOI.

à ce sujet par le collectif Romeurope : « On ne peut pas continuer à accepter que des familles soient chassées d'un endroit sans offrir de solution. Cela les conduit à s'installer ailleurs, dans des conditions qui ne sont pas meilleures<sup>9</sup>. » Malgré la publication d'une circulaire allant en ce sens, les évacuations de Roms n'ont pourtant pas cessé sous sa présidence. Pire, la police procède aujourd'hui à davantage d'évictions forcées qu'à l'époque du président Sarkozy : plus de 20 000 personnes auraient subi une expulsion en 2013 (certaines ont été évacuées plus d'une fois), comparativement à 10 469 en 2012, à 8 572 en 2011 et à 3 034 en 2010, d'après les recensements de la Ligue française des droits de l'homme et du European Roma Rights Centre<sup>10</sup>. Les évacuations continuent jusqu'à ce jour, avec une moyenne d'environ trois lieux de vie par semaine, jetant de nombreuses familles à la rue<sup>11</sup>.

La situation a connu un point de basculement en septembre 2013 lorsque le premier ministre Manuel Valls, alors à la tête du ministère de l'Intérieur, a déclaré sur les ondes de France Inter que les Roms avaient une culture fondamentalement « en confrontation » avec les populations locales et qu'ils auraient donc « vocation à retourner » chez eux. « Depuis que je suis ministre, j'ai décidé le démantèlement de ces véritables bidonvilles, qui constituent un danger pour les populations d'origine rom, mais aussi évidemment pour les habitants des quartiers populaires<sup>12</sup> », avait-il lancé. Cette position avait provoqué l'indignation des milieux associatifs. « Ces propos sont d'une extrême gravité. Ils insinuent que des modes et lieux de vie seraient déterminés par une origine ethnique<sup>13</sup> », a dénoncé le mouvement antiraciste européen EGAM dans un communiqué.

Il faut dire qu'en France, les dernières années ont été le théâtre de nombreuses prises de position publiques au sujet des Roms, atteignant des points culminants en période d'élections municipales. Peu avant la sortie de Manuel Valls, Nathalie Kosciusko-Morizet, la candidate UMP à la mairie de Paris, avait déclenché un tollé en déclarant que « *les Roms*

*harcèlent les Parisiens*<sup>14</sup> ». Quelques mois plus tard, c'était au tour du maire de Roquebrune-sur-Argens (Var), Luc Jousse, de faire les manchettes. Lors d'une réunion de quartier, enregistrée à son insu, il dénonçait des vols et des départs d'incendie qu'il attribuait aux Roms : « ils se sont mis à eux-mêmes le feu dans leurs propres caravanes ! Un gag ! Ce qui est presque dommage, c'est qu'on ait appelé trop tôt les secours !<sup>15</sup> », avait-il lancé. Sans oublier les propos du maire de Cholet, Gilles Bourdoleix, qui avait estimé que « *Hitler n'en [avait] peut-être pas tué assez*<sup>16\*</sup> ». ».

Plusieurs volumes seraient nécessaires pour répertorier toutes les déclarations et représentations des Roms empreintes de stéréotypes, quand elles ne sont pas carrément racistes, dans l'espace public. Le sociologue Jean-Pierre Liégeois soutient que « [le Tsigane] n'est pas défini tel qu'il est, mais tel qu'il est nécessaire qu'il soit pour des nécessités d'ordre sociopolitique<sup>17</sup> ». Son analyse sociohistorique démontre que les représentations actuelles des Roms puisent dans un répertoire de stéréotypes anciens qui se sont transmis au fil des siècles. Les images erronées sur les Roms « se sont d'autant plus facilement développées qu'il n'y a pas de repère » pour les situer « et comme nul n'était là pour contredire, le stéréotype s'est installé<sup>18</sup> ». La fin des régimes communistes et la création de l'Union européenne ont amené d'importants changements géopolitiques, et la minorité rom s'est retrouvée au cœur d'enjeux politiques. Depuis les années 2000, les médias ont tendance à faire état de « problèmes » quand il s'agit des Roms, ce « que le public analyse de façon négative (conflits interethniques, violences, migrations) [et qui] charge le terme Rom de connotations négatives<sup>19</sup> ». Cet ensemble de représentations permet à plusieurs de conclure que les Roms demeurent les seuls responsables de leur situation.

La sociologie de l'ethnicité et du racisme soutient que les représentations stéréotypées participent à la construction



# LA SOCIOLOGIE DE L'ETHNICITÉ ET DU RACISME SOUTIEN QUE LES REPRÉSENTATIONS STÉRÉOTYPÉES PARTICIPENT À LA CONSTRUCTION D'UN AUTRE IMAGINAIRE ET QUE CETTE DIMENSION SYMBOLIQUE ENGENDRE DES RÉPERCUSSIONS SOCIALES CONCRÈTES.

d'un Autre imaginaire et que cette dimension symbolique engendre des répercussions sociales concrètes. En d'autres mots, « de l'image à l'acte de discrimination, il n'y a qu'un pas vite franchi<sup>20</sup> ». Une des définitions du racisme les plus citées en sociologie souligne le lien entre représentations et pratiques.

[Le racisme] s'inscrit dans des pratiques (des formes de violence, de mépris, d'intolérance, d'humiliation, d'exploitation), dans des discours et des représentations qui sont autant d'élaborations intellectuelles du fantasme de prophylaxie ou de ségrégation (nécessité de purifier le corps social, de préserver l'identité du « soi », du « nous », de toute promiscuité, de tout métissage, de tout envahissement), et qui s'articulent autour des stigmates de l'altérité (nom, couleur de peau, pratiques religieuses)<sup>21</sup>.

Ainsi, la sociologie du racisme permet une plus grande compréhension de la problématique. Les préjugés ont la vie longue, et encore aujourd'hui des discours officiels supposent l'existence de modes de vie culturels, voire ethniques, incompatibles avec ceux de la nation française, ce qui justifie ensuite des politiques d'expulsion systématique. Les Roms étant « altérisés », on les maintient à l'extérieur de la citoyenneté française.

L'analyse qui précède mène au constat que non seulement les Roms ne profitent pas des droits sociaux français, mais ils en sont exclus. En outre, les rapports du collectif Romeurope soulignent que les politiques d'expulsion et de démantèlement ont eu pour effet de renforcer la précarité des Roms, de briser leurs parcours de scolarisation et leurs parcours de soins, tout en éloignant de plus en plus ces personnes des organismes communautaires qui bricolent, avec les moyens du bord, des façons d'alléger leur misère. Cette conjoncture permet aux préjugés de perdurer : chassés de toute part, les Roms sont condamnés à mendier, à rester sous-scolarisés, à errer perpétuellement, en vivant dans des conditions déplorables.

## Faire partir les Roms

Pour l'observateur et sociologue Éric Fassin, la situation actuelle des Roms en France découle en bonne partie de la politique dirigée contre eux.

Par exemple, lorsqu'on refuse que les enfants s'inscrivent à l'école, il est évident que cela ne facilite pas l'insertion. Lorsqu'ils sont inscrits à l'école, mais qu'on les expulse tous les six mois de leur campement pour les renvoyer 10 km plus loin, ça désorganise encore plus la scolarité de ces enfants, explique-t-il en entrevue téléphonique<sup>22</sup>.

Il avance même que la volonté du gouvernement est de « rendre la vie des Roms invivable », afin de les faire partir. « Comme la plupart ont la nationalité européenne, on ne peut les expulser du pays comme on le fait avec les Africains par exemple. Alors on les prive de tous leurs droits, afin qu'ils partent d'eux-mêmes », explique-t-il.

Le sociologue fait remarquer que la première mesure pour améliorer les conditions de vie des Roms serait de les traiter comme tout le monde — en ramassant les ordures dans leurs campements, en laissant leurs enfants s'inscrire à l'école, en leur permettant de s'inscrire sur les listes électorales, notamment. « L'enjeu n'est pas leur intégration, l'enjeu est de les traiter normalement », conclut-il. ©



Crédit photo : Lucas Roxo

## RÉFÉRENCES

- <sup>1</sup> Duranceau-Lapointe, É. (2014). *L'antitsiganisme : analyse sociopolitique de la catégorie « tsigane » en Allemagne 1300-1945* (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal.
- <sup>2</sup> *Eurobaromètre spécial 263*. (2007). Dans Duranceau-Lapointe, *op. cit.*
- <sup>3</sup> Nacu, A. (2010). Les Roms migrants en région parisienne : les dispositifs d'une marginalisation. *Revue européenne des migrations internationales*, 26(1), 141-160.
- <sup>4</sup> Math, A. (2009). Droit à la santé des ressortissants communautaires vivant en France : les difficultés d'accès à la protection maladie et aux soins. *Hommes et migrations*, 1282, 122-135.
- <sup>5</sup> *Ibid.*, p. 127.
- <sup>6</sup> Nacu, *op. cit.*, p. 145.
- <sup>7</sup> *Ibid.*, p.145.
- <sup>8</sup> Amnesty International (2012). *Chassés de toutes parts : les expulsions forcées de Roms en Île-de-France* (Rapport EUR 21/02/2012 French). Repéré à <http://www.amnesty.fr/Documents/Chasses-de-toutes-parts-les-expulsions-de-Roms-en-Ile-de-France>
- <sup>9</sup> Collectif National Droits de l'Homme Romeurope. (2012, 29 juin). Romeurope demande au Premier Ministre de rompre avec le passé. Repéré à [http://www.romeurope.org/IMG/pdf/Communique\\_de\\_presse\\_CNDH\\_Romeurope\\_juin\\_2012.pdf](http://www.romeurope.org/IMG/pdf/Communique_de_presse_CNDH_Romeurope_juin_2012.pdf)
- <sup>10</sup> Ligue des droits de l'Homme (LDH) et European Roma Rights Center (ERRC). (2014, 5 janvier). Recensement des évacuations forcées de lieux de vie occupés par des Roms étrangers en France. Repéré à [URL] [http://www.ldh-france.org/IMG/pdf/evacuations\\_forcees\\_2013.pdf](http://www.ldh-france.org/IMG/pdf/evacuations_forcees_2013.pdf)
- <sup>11</sup> Ligue des droits de l'Homme (LDH) et European Roma Rights Center (ERRC). (2015, 3 avril). Violent, injuste, illégal et honteux : la France a expulsé près de trois lieux de vie de Roms par semaine en 2014. Repéré à <http://www.ldh-france.org/violent-injuste-illegal-honteux-france-expulsee-pres-trois-lieux-vie-roms-semaine-en-2014/>
- <sup>12</sup> Cohen, P. (journaliste). (2013). La question Rom dans le débat politique [émission de radio]. Dans *Le 7/9*, Paris, France : France Inter. Repéré à <http://www.franceinter.fr/emission-le-7-9-la-question-rom-dans-le-debat-politique>
- <sup>13</sup> Cité dans S. G. (2013, 24 septembre). Roms : un guide contre les idées reçues à envoyer à Manuel Valls. *L'Humanité*. Repéré à <http://www.humanite.fr/roms-un-guide-contre-les-idees-recues-envoyer-manuel-valls>
- <sup>14</sup> Parienté, J. et Soullier, L. (2013, 24 septembre). Roms : surenchère verbale et idées reçues avant les municipales. *Le Monde*. Repéré à [http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/09/24/roms-surenchere-verbale-et-idees-recues\\_3483799\\_823448.html](http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/09/24/roms-surenchere-verbale-et-idees-recues_3483799_823448.html)
- <sup>15</sup> Un maire UMP du Var aurait aimé voir brûler un camp de Roms. (2013, 4 décembre). *Le Monde*. Repéré à [http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/12/04/un-maire-ump-aimerait-voir-bruler-les-roms\\_3525354\\_823448.html#iAGCGgB2EJiyT8.99](http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/12/04/un-maire-ump-aimerait-voir-bruler-les-roms_3525354_823448.html#iAGCGgB2EJiyT8.99)
- <sup>16</sup> Un député UDI à propos des gens du voyage : « Hitler n'en a peut-être pas tué assez ». (2013, 22 juillet). *Le Monde*. Repéré à [http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/07/22/m-bourdouleix-a-propos-des-gens-du-voyage-hitler-n-en-a-peut-etre-pas-tue-assez\\_3451117\\_823448.html#iBqXOfgOV8C8wHMI.99](http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/07/22/m-bourdouleix-a-propos-des-gens-du-voyage-hitler-n-en-a-peut-etre-pas-tue-assez_3451117_823448.html#iBqXOfgOV8C8wHMI.99)
- <sup>17</sup> Liégeois, J.-P. (2009). *Roms et Tsiganes*. Paris, France : La Découverte, p. 30.
- <sup>18</sup> *Ibid.*, p.30.
- <sup>19</sup> *Ibid.*, p. 32.
- <sup>20</sup> *Ibid.*, p. 35.
- <sup>21</sup> Balibar, É. (1997). Y a-t-il un « néo-racisme » ? Dans É. Balibar et I. Wallerstein (dir.), *Race, nation, classe : les identités ambiguës* (p. 27-41). Paris, France : La Découverte.
- <sup>22</sup> Entrevue réalisée pour *Ricochet*. Pour plus d'informations sur les quelques solutions d'insertion offertes aux Roms, veuillez vous référer à cet article : Corbeil, R. et Roxo, L. (2014, 19 novembre). En France, les Roms sans solution face aux expulsions. *Ricochet*. Repéré à <https://ricochet.media/fr/206/en-france-les-roms-sans-solution-face-aux-expulsions>
- \* Une version courte de cet article est parue dans la revue *Relations* : Corbeil, R. (2015, mars-avril), Les Roms migrants en France. *Relations*, 777.